



POLITIQUE DE GROUPEMENT D'ENVOI DE COLIS

Définition

Une politique de groupement d'envoi de colis est une stratégie de gestion d'expédition de colis qui consiste à regrouper plusieurs envois de marchandises en un seul envoi.

En tant qu'entreprise éco-responsable, Bôndy International met en place cette politique pour témoigner son engagement envers l'environnement.

Domaine d'application

Dans ces activités quotidiennes, Bôndy International intervient dans sept régions de Madagascar et pour le bon fonctionnement des travaux sur terrain, l'entreprise fait parvenir des matériaux venant du siège vers ces différentes régions par colis.

Cette politique est donc applicable à l'envoi de colis vers les régions d'intervention de Bôndy International ainsi que vers ses partenaires.

Objectifs

Dans le but de minimiser les coûts d'envoi de colis et de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par les véhicules de livraison, notre entreprise a mis en œuvre cette politique de groupement d'envois de colis qui garantit que tous les colis à destination d'une même région seront regroupés et livrés en une seule fois, plutôt que d'être envoyés séparément.

Cependant, cette politique a des multiples avantages :

- Elle réduit les coûts d'expédition,
- Elle permet d'optimiser l'utilisation des véhicules de transport,
- Elle améliore la planification des itinéraires,
- Elle réduit les émissions de gaz à effet de serre.
- Elle facilite la rentabilité de notre entreprise et améliore notre engagement envers l'environnement.

Modalités de mise en œuvre de la politique

Les instructions détaillées doivent être fournies aux employés sur la façon de mettre en œuvre la politique de groupement d'envoi de colis.

- Appel à la coopération des agents de terrain et d'autres partenaires pour contribuer à cette initiative environnementale
- Groupement des demandes des collaborateurs, des partenaires dans les régions
- Fixation d'une journée d'envoi de colis de chaque région



- Groupage des colis à destination d'une même région
- Livraison en une seule fois

Mise en vigueur de la politique

La politique de groupage d'envoi de colis prend effet à partir de sa signature par le Gérant de l'entreprise et par la prise de sa connaissance par tous les collaborateurs de Bôndy International.

Les employés qui ne respectent pas la politique de groupage d'envoi de colis encourent un avertissement formel verbal ou écrit qui impliquent un rappel à l'ordre sur l'utilisation de la politique.

Les modifications de la politique de groupage d'envoi de colis doivent être approuvées par les parties concernées avant leur mise en vigueur.

Les changements peuvent être proposés par le Chargé d'achat de l'entreprise, puis évalués par les Directeurs.

Les modifications approuvées sont communiquées à tous les employés et clients, ainsi que sur le site web de l'entreprise.

Fait à Antananarivo, le 05 Septembre 2023

BONDY INTL
TRANSFORMONS L'ILE ROUGE,
EN ILE VERTE

FONTAINE Max